

Régions Vaud

**21.05.2013, 06:35 - Vaud**

Actualisé le 21.05.13, 06:38

## Les partis à l'assaut des communes

POLITIQUE



**En 2016, huit villages de La Côte verront leur Conseil communal changer du tout au tout avec l'arrivée des partis. En coulisse, on se prépare déjà.**

C'était en septembre 2011: le peuple répondait favorablement à une initiative parlementaire concoctée par le PS visant à obliger les communes de 3000 habitants à passer au scrutin proportionnel. En d'autres termes, dès la prochaine législature politique communale de 2016, ces anciens "petits" villages vont voir arriver les partis politiques dans l'enceinte de leur Conseil communal. Une révolution qui n'ira pas sans crispations.

Dans le district de Nyon, Coppet, Founex et Prangins seront concernés à coup sûr. Dans le district de Morges, Aubonne, Cossonay, Préverenges, Etoy et St-Prex le seront également. Les grands partis préparent d'ailleurs déjà leur entrée sur les scènes locales. Comme le confirme, pour l'UDC, Gabriel Poncet. "Oui, nous allons essayer de créer des sections dans ces communes. C'est le travail minutieux qui nous attend ces trois prochaines années." Il en va de même pour le Parti socialiste, où la députée de Coppet Amélie Cherbuin entend bien "réunir des gens qui partagent les mêmes idées d'altruisme." Idem au PLR, où l'ancien syndic de Coppet Pierre-André Romanens, désormais président de la section régionale de son parti, espère voir des groupes se créer. Tout comme chez les Verts: "Il est important pour nous d'étoffer nos effectifs, surtout en Terre Sainte où nous sommes peu représentés. Mais il est plus important pour nous d'avoir des membres qui s'impliquent dans la vie politique de leur village, même sur une liste indépendante, que d'avoir à tout prix une section locale", explique Moritz de Hadeln, président des Verts du district de Nyon. Quant aux Verts libéraux, ils disent, par l'entremise de la députée pranginoise Dominique-Ella Christin, y réfléchir.

**Contre les partis?**

Si les partis veulent donc s'enraciner dans ces nouvelles "grandes" communes, ils savent pourtant qu'il faudra d'abord ne pas heurter la population. "Il y a beaucoup de méfiance, de personnes qui pensent que, une fois dans un parti, on en perd son droit de parole", explique Amélie Cherbuin. Pour l'actuel syndic de Coppet Gérard Produit, "l'idée de devoir afficher au grand jour ses convictions politiques pourrait pousser des conseillers à ne plus vouloir s'engager." Même constat pour François Debluë, syndic de Founex et député PLR, qui constate que beaucoup d'élus veulent pouvoir rester flexibles.

De fait, qu'on se soit opposé à ce changement des règles du jeu ou qu'on y ait été favorable, il faut désormais anticiper 2016. Et bloquer l'arrivée des partis, pour ceux qui le souhaitent, par la création d'un parti indépendant d'entente communale, comme à Nyon ou Gland. "A la Municipalité, personne n'est affilié à un parti cantonal. Dès lors, nous pensons qu'il faudra très vraisemblablement créer un parti indépendant à Coppet", poursuit Gérard Produit. Le syndic de Prangins François Bryand ne dit pas autre chose: "Je préfère être sur une liste d'entente communale que d'entrer dans un parti à passé soixante ans." Une tendance qui devrait également voir le jour dans les autres communes concernées. Comme l'explique Luc-Etienne Rossier, syndic d'Aubonne, pourtant estampillé PLR et ancien député: "Une liste d'entente est bien plus favorable à la vie communautaire."

Car les partis indépendants ont un autre mérite: permettre de ménager la chèvre et le chou, ou de préserver l'indépendance au niveau communal d'un élu tout en lui permettant de s'inscrire dans un parti cantonal s'il souhaite postuler au Grand Conseil. Comme c'est le cas, à Gland, avec les députés Patrick Vallat (Verts'libéraux) et Gérald Cretegnny (PDC), tous deux sous la bannière Gens de Gland (GdG) dans leur ville.

### **Leur de la défaite?**

La création de partis indépendants est aussi un facteur qui obligera à la prudence les partis cantonaux qui voudraient entrer trop vite dans les conseils communaux villageois. En effet, face à une liste d'entente communale regroupant les personnalités d'un village, il sera alors difficile pour une liste estampillée PS, UDC, PLR, Verts ou Verts'libéraux de faire son trou. "Une liste d'entente communale peut ratisser très large. Ça peut dissuader les adversaires de se présenter", explique Pierre-André Romanens. De fait, dans les autres communes qui ont connu le basculement vers le scrutin proportionnel, tous les partis ne sont pas arrivés au début. Mais bien au fil du temps.

### **LES PARTIS INDEPENDANTS**

Partout où les villes sont passées à la proportionnelle, les partis indépendants se sont créés, même si le cas des GdG de Gland peut être discuté. En effet, à son entrée en 1974 au Conseil communal, GdG signifiait Groupe des Démocrates de Gland, avant de devenir Gens de Gland en 2006. En 1974, il faisait alors face au Parti radical. Mais entre-temps, avec l'avènement des autres partis nationaux au sein de l'assemblée politique villageoise, les GdG sont devenus "le" parti indépendant de Gland. Et quarante ans après sa création, il reste encore majoritaire (28 représentants) au Conseil communal. En outre, le GdG a réussi à placer quatre membres (sur 7) à la Municipalité. A Nyon, le Parti indépendant nyonnais, fondé en 1950, était lui mieux pourvu à l'époque. Aujourd'hui, il compte 11 élus au Conseil communal et un à la Municipalité.

Une exception pourtant: à Rolle, le Conseil communal n'a jamais connu de parti indépendant. Les élus villageois ont tous jeté leur dévolu sur un "grand" parti.

### **Vers la création d'un "parlement" régional?**

Le Conseil régional du district de Nyon, qui coordonne les projets régionaux, est, comme une commune territoriale, composé de deux organes politiques complémentaires: le comité de direction, équivalent de l'exécutif; et le Conseil intercommunal, agissant comme un législatif. Ce dernier est composé de 67 délégués qui représentent les 44 communes membres (pour un total de 109 voix). Dans les statuts du Conseil régional, il est prévu qu'une commune dispose d'une voix par tranche de 1000 habitants. Ainsi, Nyon possède 19 voix. Il revient alors aux communes de décider comment répartir ces voix (tout en tenant compte d'un autre article de loi du Conseil régional disant que la Municipalité doit obtenir au minimum 50% des voix). A Nyon, qui délègue ses 19 voix au seul municipal Claude Uldry, il est prévu de mieux répartir la donne: selon un préavis à voter dans les semaines qui viennent, les membres du Conseil communal pourraient obtenir 8 voix contre 11 à la Municipalité. Dans ces 8 voix, 2 reviennent au PS, 2 au PLR, 1 à l'UDC, 1 aux Verts, 1 au PIN, 1 aux Verts'libéraux.

A Gland, le règlement permet déjà à 5 conseillers communaux (contre 7 voix à la Municipalité) de siéger au Conseil intercommunal: 1 PS, 1 PLR, 1 GdG, 1 UDC, 1 Verts.

De sorte que certains se posent déjà la question: le Conseil intercommunal pourrait-il devenir, à terme, "pilote" par les partis politiques, comme le Grand Conseil? "Cela me paraît peu plausible car ça poserait des problèmes de représentativité, explique le président du son comité de direction, Gérald Cretegny. A Nyon comme à Gland, ça va car il y a suffisamment de voix pour chaque parti, mais comment ferait-on avec des villages qui ne pourraient offrir une voix par parti? Et surtout, que se passerait-il pour toutes les autres communes qui ne seraient pas passées à la proportionnelle?"

Reste que, avec l'avènement des partis dans trois nouvelles communes du district de Nyon, le Conseil intercommunal devrait lui aussi sentir, via les élus villageois qui le composent, un changement progressif dans son fonctionnement.

*Par RODOLPHE HAENER*